

Fidelity Trust

Prise de contrôle par la SADC, pertes, estimation, etc., 59:10-1, 35

Fiducie, compagnies

Actifs, investissement dans des prêts immobiliers, réglementation, 144:10-1

Activités, inspection, spécialistes, embauche, etc., 39:10-1

Endettement, ratio, comparaison avec les banques, etc., 66:11, 16

Filiales, investissements, Montreal Trust, interprétation, 66:17-8, 30

Profits, augmentation, etc., 152:24-5

Services financiers personnels, frais d'administration

Application, compagnies, identification, 152:17

Association des compagnies de fiducie du Canada

Normes minimales, imposition, contravention avec la Loi sur la concurrence, etc., 152:17-8

Position, 152:4-9

Augmentation, 152:14-5

Barèmes antérieurs, renseignements, 152:25

Comparaison avec les banques, 150:14; 152:10-2

Comptes

Avec livrets, renseignements, divulgation, etc., 152:21-4

De base sans frais, introduction, 152:12

Maintenant un solde minimum de 1 000 \$, exemption, 152:11-2

Établissement, coûts

Et réglementation, coûts, relation, 152:15-6

Évaluation, 152:7-10, 12

Justification, 152:10, 12-4

Nouveaux frais, imposition, renseignements, divulgation, etc., 152:20-1

Renseignements, disponibilité, etc., 152:5, 9-10, 18-20

Situation, 54:18

Technologie, utilisation, amortissement, situation, 152:16

Toronto, Ont., marché hypothécaire, investissements, Département des assurances, surveillance, 54:24-5

Voir aussi Banques, Loi—Frais de tenue de compte; Cartes de crédit; Fiducie, compagnies, Loi—Services; Impôt sur le revenu; Impôt sur le revenu, pensions du Canada, Régime, assurance-chômage, Loi de 1971, accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, Loi de 1977 et certaines lois connexes, Loi (modification), projet de loi C-139; Institutions financières—Liens commerciaux; Institutions financières, Loi (modification), projet de loi C-56; Réforme fiscale, mise en oeuvre, Avant-projet de législation et de règlement—Gains en capital—Exemption de 500 000 \$; *Réforme fiscale 1987 (Livre blanc)* et documents connexes

Fiducie, compagnies, Loi

Services, rémunération (art. 63(j)), fiducie, compagnies, assujettissement, etc., 152:20-2

Voir aussi Institutions financières et assurance-dépôts, système, projet de loi C-42—Investissement

Fiducie, prêt et assurance, compagnies. *Voir* Institutions financières, Loi (modification), projet de loi C-56

Fiducies. *Voir* Impôt sur le revenu, pensions du Canada,

Régime, assurance-chômage, Loi de 1971, accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, Loi de 1977 et certaines lois connexes, Loi (modification), projet de loi C-139; Impôt sur le revenu et loi connexe, Loi (modification), projet de loi C-23

Film, industrie

Abris fiscaux

Réalisateurs, répercussions, 95:14-5

Recettes fiscales, manque à gagner, évaluation, 95:16-9

Aide financière, réduction à mesure que l'industrie atteint son plein potentiel, suggestion, 115:119-20

Avantages fiscaux

Comparaison avec l'industrie minière, 95:17-8

Investissement cumulatif, perte nette, mesure, introduction, etc., 95:37-8, 46

Justification, 99:49-50

Maintien, National Ad Hoc Screen Industries Committee, demande, 99:46-7

Pays étrangers, situation, 95:26-7

Provinces, implication, 95:20, 30-1

Québec, situation, 95:30-2

Recherche scientifique, crédit d'impôt, application, répercussions, 99:42-3

Remplacement par des subventions, etc., 95:27-8, 31, 43-4; 99:37

Concentration géographique, 95:19-20, 30-1

Crédit d'impôt à l'investissement, application, refus, 115:121

Distributeurs indépendants et dépendants, distinction, abolition, 95:15-6

Distribution, contrôle, 95:35-6; 99:46

Emplois créés, etc., 95:5-6; 99:47

Et télévision, contrôle, etc., 99:35-6

Films, production

Approbation, procédure, 95:44-5

Capitaux, accumulation, temps nécessaire, etc., 99:52-3

Coût, 95:8

En français, nombre, 95:29-30; 99:48

Et émissions de télévision, traitement fiscal, différences, prise en considération, 99:50-2

Financement canadien, importance, 99:45

Investissements, pourcentage de chaque 1 000 \$, représentation, 95:20

Marché américain, accès, difficultés, 99:45

Marchés, accès, importance, 99:49

Vancouver, C.-B., situation, 95:19

Financement

Autofinancement, possibilité, etc., 95:26; 99:46-8

Mécanismes

Comparaison avec les actions accréditatives, 115:123-6

Identification, 95:13-4

Secteur public, rôle, 95:15; 115:125

Sources, 115:118

Voir aussi sous le titre susmentionné Films, production

Investissements

À long terme grâce à l'aide fiscale, demande, 115:118

Utilisation, 99:42-3

Voir aussi sous le titre susmentionné Avantages fiscaux et Films, production